

Information taxes locales

La taxe d'habitation est en cours de suppression pour les résidences principales : 80 % des contribuables les moins aisés ne paient plus cette taxe depuis 2020. Les autres la voient diminuer progressivement : ils paieront 70 % de leur TH cette année, puis 35 % en 2022, pour la dernière année.

Cette suppression représente un allègement de la pression fiscale de l'ordre de 723 € en moyenne par foyer.

Les taxes locales (foncières et habitations) représentent une partie importante des recettes de fonctionnement des communes. Pour Angresse, cela équivaut à la moitié de nos recettes de fonctionnement.

L'état, pour pallier ce manque de recettes, va transférer la part départementale de la taxe foncière aux communes : le calcul au dos de l'avis d'imposition, indique la part qui revient à la commune, celle qui revient à l'intercommunalité, et celle au département. A partir de 2021, la part du département reviendra aux communes.

Lors du vote du budget 2021, le conseil municipal a voté le nouveau taux à appliquer pour le calcul de la TF à partir de 2021 : pour cela, il a additionné l'ancien taux communal + le taux du département, auquel il a ajouté 2 points : $19.88 + 16.97 + 2 = 38.85 \%$

Cette légère augmentation, de l'ordre d'une cinquantaine d'Euros pour une propriété « moyenne » augmentera d'environ 40 000 € les recettes de fonctionnement. Comme cela a déjà été évoqué sur les précédents bulletins municipaux, malgré toute la vigilance que nous apportons à nos dépenses de fonctionnement, ces dernières vont augmenter au fur et à mesure du développement de la commune, et de l'augmentation des équipements.

RAPPEL :

- Taxe d'habitation → payée par les personnes occupant le local au 1^{er} janvier
- Taxe foncière → payée par les propriétaires

Calcul de la taxe :

- TF → valeur locative X taux voté par le conseil municipal
- TH → valeur locative/2 X taux voté par le conseil municipal

Rappel des taux :

- TF en 2010 : 19.88 % (10 ans au même taux)
- TH en 2010 : 17.11 %, puis augmentation en 2016 : 17.46 %